

Se loger est un droit, pas un privilège NI un crime !

C'est le ministre du logement qui l'a dit : il ne veut voir « aucun enfant à la rue cet hiver » (20 octobre 2022), et se dit prêt pour cela à « réquisitionner s'il le faut » (16 novembre 2022).

Et « en même temps », une proposition de loi discutée à l'Assemblée à partir du 28 novembre 2022 prévoit de criminaliser les locataires les plus fragiles et les sans-abris qui n'ont pas d'autre option que d'occuper un logement ou un bâtiment vide.

En clair, les députés veulent pousser vers la rue les familles les plus fragiles, tandis que le ministre dit vouloir les en sortir... mais où donc finiront-elles ? En prison ?

En attendant, la crise du logement continue de frapper, à cause du logement cher, de l'explosion des charges, de la pénurie organisée de logements abordables et de l'inaction des pouvoirs publics en la matière, qui préfèrent dérouler le tapis rouge aux spéculateurs.

Heureusement, les luttes continuent et s'amplifient : la multiplication des occupations d'école pour héberger des familles sans-abris ont contraint le ministre à prendre position (mais les actes peinent à venir!)

A Grenoble, les familles mobilisées au sein du DAL occupent toujours l'école Jean Macé pour réclamer un relogement digne, l'école Malherbe est toujours occupée par un collectif solidaire pour héberger deux familles et d'autres occupations sont attendues !

C'est l'action, la lutte et la solidarité qui peuvent faire bouger le pouvoir en place : c'est pourquoi nous appelons à une nouvelle manifestation le samedi 26 novembre 2022 à partir de 13h30 à la place de Gordes (proche Jardin de Ville).

Nous appelons à la multiplication des occupations d'école, à la mobilisation générale contre la hausse des loyers et des charges, à l'implication totale des collectivités locales (notamment par l'utilisation de leur pouvoir de réquisition).



+ Collectif Malherbe occupé, groupe féministe antifa 38,